



# **Recueil de publication des délibérations**

---

**N° 2023-008**

Mis en ligne le 17 avril 2023

En application des articles L. 2131-1 et R. 2131-1 du code général des collectivités territoriales, dans les communes de 3 500 habitants et plus, les actes réglementaires et les décisions ne présentant ni un caractère réglementaire, ni un caractère individuel doivent être publiés sous format électronique, sur le site internet de la commune.

Lorsqu'une personne demande à obtenir sur papier un acte publié sous forme électronique, le maire le lui communique. Il n'est pas tenu de donner suite aux demandes abusives, en particulier par leur nombre ou par leur caractère répétitif et systématique. Les demandes de communication, en version papier, des actes publiés sous forme électronique sont à demander à l'accueil de la mairie ou par mail **[servicespopulation@commequiers.fr](mailto:servicespopulation@commequiers.fr)**

Certains des actes publiés ci-après ont pu être rendus anonymes conformément aux dispositions du deuxième alinéa de l'article L. 312-1-2 du code des relations entre le public et l'administration, relatives à la protection des données personnelles. Les catégories de documents et informations qui dérogent à l'obligation d'anonymisation sont énumérées à l'article D. 312-1-3 de ce code.

# SOMMAIRE

## I. Délibérations du Conseil Municipal

1. Reprise anticipée des résultats cumulés de l'exercice 2022 intégrés aux budgets primitifs 2023
2. Vote des taux d'imposition des taxes directes locales 2023
3. Budget Principal : Vote du budget primitif 2023
4. Budget annexe « commerce-cabinet Médical » : Vote du budget primitif 2023
5. AP/CP Ajustement des montants de l'autorisation de programme et réajustement des crédits de paiement pour le programme de la restructuration des équipements sportifs
6. Montant du forfait communal versé à l'OGEC de l'école Saint Pierre dans le cadre du contrat d'association
7. Subventions aux associations au titre de l'année 2023
8. Subventions communales de soutien à la scolarité pour les écoles des territoires
9. Subvention de fonctionnement au CCAS
10. Participation aux frais de fonctionnement pour un enfant orienté en classe ULIS
11. Convention avec le SYDEV pour les travaux d'effacement de réseau électrique lié au déploiement de la fibre optique Rue des Marais
12. Convention avec le SYDEV pour les travaux de rénovation d'éclairage liés à l'effacement des réseaux Rue des Marais.
13. Convention avec le SYDEV relative aux modalités techniques et financières de réalisation d'une extension de réseau électrique Lotissement privé « La Tonnelle Ouest »
14. Convention avec le SYDEV relative aux modalités techniques et financières de réalisation d'une extension de réseau électrique Lotissement privé « La Tonnelle Est »
15. Convention avec le SYDEV relative aux modalités techniques et financières de réalisation de travaux de rénovation d'éclairage public « Armoire 12 »
16. Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération : Convention constitutive d'un groupement de commandes pour la passation d'un accord-cadre de maintenance et gestion de matériel de reprographie
17. Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération : Convention constitutive d'un groupement de commandes pour la passation d'un accord-cadre de télécommunications, réseau et sécurité
18. Modification du tableau des effectifs

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 11/04/2023

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
27	21	28

Voix
<b>A la majorité</b>
Pour : 22
Contre : 4
Abstention : 0

L'an 2023, le 11 Avril à 20:00, le Conseil Municipal de la Commune de Commequiers s'est réuni dans la salle du conseil de la Mairie, lieu ordinaire lors de cette séance, sous la présidence de Monsieur Philippe MORFAU, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail aux conseillers municipaux le 07/04/2023. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 07/04/2023.

**Présents** : M. MOREAU Philippe, Maire, Mmes : BONNEAU Marie-Thérèse, BRUNEAU Amandine, CHAIGNEAU Elodie, CHARLOS Sonia, GALAND Catherine, GUILBAUD Adeline, HERMOUET Aurélie, LECOURT Brigitte, MOREAU Marie-Jeanne, MORNET Sylvie, TARAUD Léone, TOUSSAINT Fabienne, MM : BARRETEAU Jean-Guy, BESSONNET Bernard, GUILBAUD Sébastien, JOLLY Jean-François, MATHIAS Joseph, MOLINET Franck, RABALLAND Nicolas, VENDANGE-GOLHEN Damien

**Excusé(s) ayant donné procuration** : Mmes : BOIZARD Martine à Mme LECOURT Brigitte, LECOMTE Eléna à M. MOREAU Philippe, RECULEAU Hélène à Mme TOUSSAINT Fabienne, MM : DILLET Mathias à Mme HERMOUET Aurélie, DOUILLARD Yoann à M. RABALLAND Nicolas

**Absent(s)** : M. DEVAUD Fabrice

**A été nommé(e) secrétaire** : Mme BONNEAU Marie-Thérèse

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris dans le sein du Conseil, Madame Marie-Thérèse BONNEAU a été désignée pour remplir cette fonction, qu'elle accepte.

### 2023\_021 – Reprise anticipée des résultats cumulés de l'exercice 2022 intégrés aux budgets primitifs 2023

L'article L2311-5 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que les résultats de l'exécution budgétaire sont affectés par le Conseil Municipal après constatation des résultats définitifs lors du vote du compte administratif.

Toutefois s'il est possible d'estimer les résultats avant adoption du compte administratif et du compte de gestion, le Conseil municipal peut alors, au titre de l'exercice clos et avant adoption du compte administratif, procéder à la reprise anticipée de ces résultats.

Les résultats de la section de fonctionnement, le besoin de financement de la section d'investissement ainsi que la prévision d'affectation sont alors inscrits par anticipation au budget primitif de la collectivité.

Les restes à réaliser sont également repris par anticipation. Il est possible au Conseil Municipal de reprendre par anticipation les résultats 2022, c'est-à-dire de constater le résultat de clôture estimé de 2022 et de statuer sur l'affectation de ce résultat dans le budget primitif 2023.

Si le compte administratif venait à faire apparaître une différence avec les montants reportés par anticipation, l'assemblée délibérante devrait procéder à la régularisation et à la reprise des écarts dans la plus proche décision budgétaire suivant le vote du compte administratif et en tout état de cause avant la fin de l'exercice 2023.

Les résultats de l'exercice 2022 se présentent comme suit :

Envoyé en préfecture le 14/04/2023

Reçu en préfecture le 14/04/2023

Publié le

ID : 085-218500718-20230411-2023\_U21-DE

**SLO**

**BUDGET PRINCIPAL 12600 :**

<b>RESULTAT DE FONCTIONNEMENT</b>		
Recettes		2 678 680,97 €
Dépenses		2 234 004,22 €
Résultat estimé de l'exercice	<b>A</b>	444 676,75 €
Résultat antérieurs reportés	<b>B</b>	0,00 €
<b>Résultat à affecter (Hors restes à réaliser)</b>	<b>C = A + B</b>	<b>444 676,75 €</b>

<b>INVESTISSEMENT</b>		
Recettes		1 780 500,79 €
Dépenses		1 839 300,73 €
Résultat estimé de l'exercice	<b>D</b>	-58 799,94 €
Résultats antérieurs reportés	<b>E</b>	839 522,93 €
<b>RESTES A REALISER</b>		
En recettes		176 333,33 €
En dépenses		781 580,15 €
Solde des restes à réaliser	<b>F</b>	-605 246,82 €
<b>Excédent de financement</b>	<b>G = E + D + F</b>	<b>175 476,17 €</b>

Prévision d'affectation en réserves : R1068 en investissement au moins égal à la couverture du besoin de financement (F)	<b>H</b>	444 676,75 €
<b>Report en fonctionnement R002</b>	<b>I = C - H</b>	<b>0.00 €</b>

**BUDGET ANNEXE COMMERCE / CABINET MEDICAL :**

<b>RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT</b>		
Recettes		17 530,13 €
Dépenses		24 796,21 €
Résultat estimé de l'exercice	<b>A</b>	- 7 266,08 €
Résultat antérieurs reportés	<b>B</b>	- 51 639,88 €
<b>Résultat à affecter (Hors restes à réaliser)</b>	<b>C = A + B</b>	<b>- 58 905,96 €</b>

Envoyé en préfecture le 14/04/2023

Reçu en préfecture le 14/04/2023

Publié le

ID : 083-218500718-20230411-2023\_021-DE

SLO

INVESTISSEMENT		
Recettes		18 189,59 €
Dépenses		7 726,91 €
Résultat estimé de l'exercice	D	10 462,68 €
Résultats antérieurs reportés	E	33 407,75 €
RESTES A REALISER		
En recettes		0,00 €
En dépenses		0,00 €
Solde des restes à réaliser	F	0,00 €
Excédent de financement	G = E + D + F	43 870,43 €
Prévision d'affectation en réserves : R1068 en investissement au moins égal à la couverture du besoin de financement (F)	H	0,00 €
Report en fonctionnement R002	I = C - H	- 58 905,96 €

Vu le code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2311-5 et R2311-13 ;

Vu les dispositions de l'instruction budgétaire et comptable M 14 ;

Vu les pièces justificatives prévues à l'article R2311-13 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Il est proposé que l'ensemble de ces montants soit inscrit dans les budgets primitifs, ainsi que le détail des restes à réaliser. La délibération d'affectation définitive du résultat devra intervenir après le vote du compte administratif.

Après en avoir délibéré et à la majorité, le Conseil Municipal constate et d'approuve la reprise par anticipation des résultats de l'exercice 2022 et les restes à réaliser.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.  
Au registre suivent les signatures

Philippe MOREAU  
Maire de Commequiers

Marie-Thérèse BONNEAU  
Secrétaire de séance



Département Vendée  
Mairie de Commequiers

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 11/04/2023

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
27	21	20

Vote
<b>A la majorité</b>
Pour : 18
Contre : 8
Abstention : 0

L'an 2023, le 11 Avril à 20:00, le Conseil Municipal de la Commune de Commequiers s'est réuni dans la salle du conseil de la Mairie, lieu ordinaire lors de cette séance, sous la présidence de Monsieur Philippe MOREAU, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail aux conseillers municipaux le 07/04/2023. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 07/04/2023.

**Présents** : M. MOREAU Philippe, Maire, Mmes : BONNEAU Marie-Thérèse, BRUNEAU Amandine, CHAIGNEAU Elodie, CHARLOS Sonia, GALAND Catherine, GUILBAUD Adeline, HERMOUET Aurélie, LECOURT Brigitte, MOREAU Marie-Jeanne, MORNET Sylvie, TARAUD Léona, TOUSSAINT Fabienne, MM : BARRETEAU Jean-Guy, BESSONNET Bernard, GUILBAUD Sébaslien, JOLLY Jean-François, MATHIAS Joseph, MOLINET Franck, RABALLAND Nicolas, VENDANGE-GOLHEN Damien

**Excusé(s) ayant donné procuration** : Mmes : BOIZARD Martine à Mme LECOURT Brigitte, LECOMTE Eléna à M. MOREAU Philippe, RECULEAU Hélène à Mme TOUSSAINT Fabienne, MM : DILLET Mathias à Mme HERMOUET Aurélie, DOUILLARD Yoann à M. RABALLAND Nicolas

**Absent(s)** : M. DEVAUD Fabrice

**A été nommé(e) secrétaire** : Mme BONNEAU Marie-Thérèse

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris dans le sein du Conseil, Madame Marie-Thérèse BONNEAU a été désignée pour remplir cette fonction, qu'elle accepte.

2023\_022 – Vote des taux d'imposition 2023

Monsieur le Maire expose les dispositions de l'article 1639 A du Code Général des Impôts (CGI) selon lequel le Conseil Municipal vote les taux des taxes foncières et de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires avant le 15 avril de chaque année.

Ces taux sont fixés conformément aux articles 1636 B sexies et 1636 B septies du CGI.

Monsieur le Maire rappelle les taux applicables en 2022 :

Taxe Foncière sur les propriétés bâties (TFB)	32,20 %
Taxe Foncière sur les propriétés non bâties (TFNB)	45,85 %
Taxe d'Habitation sur les résidences secondaires (THS)	14,12 %

Vu l'article 1639 A du Code Général des Impôts,

Vu les articles 1636 B sexies et 1636 B septies du Code Général des Impôts,

Envoyé en préfecture le 12/04/2023

Reçu en préfecture le 12/04/2023

Publié le

ID : 065-218500718-20230411-2023\_022-DE

S:LO

Vu l'état de notification des produits prévisionnels et des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2023 (état 1259).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à la majorité :

Fixe les taux applicables en 2023 comme suit

Taxe Foncière sur les propriétés bâties (TFB)	32,20 %
Taxe Foncière sur les propriétés non bâties (TFNB)	45,85 %
Taxe d'Habitation sur les résidences secondaires (THS)	14,12 %

Autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à l'application de la présente délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.  
Au registre suivent les signatures

Philippe MOREAU  
Maire de Commequiers

Marie-Thérèse BONNEAU  
Secrétaire de séance



## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 11/04/2023

Nombre de membres		
Alliés	Présents	Qui ont pris part au vote
27	21	20

Vote
<b>A la majorité</b>
Pour : 22
Contre : 4
Abstention : 0

L'an 2023, le 11 Avril à 20:00, le Conseil Municipal de la Commune de Commequiers s'est réuni dans la salle du conseil de la Mairie, lieu ordinaire lors de cette séance, sous la présidence de Monsieur Philippe MOREAU, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail aux conseillers municipaux le 07/04/2023. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 07/04/2023.

**Présents** : M. MOREAU Philippe, Maire, Mmes : BONNEAU Marie-Thérèse, BRUNEAU Amandine, CHAIGNEAU Etodie, CHARLOS Sonia, GALAND Catherine, GUILBAUD Adeline, HERMOUET Aurélie, LECOURT Brigitte, MOREAU Marie-Jeanne, MORNET Sylvie, TARAUD Léone, TOUSSAINT Fabienne, MM : BARRETEAU Jean-Guy, BESSONNET Bernard, GUILBAUD Sébastien, JOLLY Jean-François, MATHIAS Joseph, MOLINET Franck, RABALLAND Nicolas, VENDANGE-GOLHEN Damien

**Excusé(s) ayant donné procuration** : Mmes : BOIZARD Martine à Mme LECOURT Brigitte, LECOMTE Eléna à M. MOREAU Philippe, RÉCULEAU Hélène à Mme TOUSSAINT Fabienne, MM : DILLET Mathias à Mme HERMOUET Aurélie, DOUILLARD Yoann à M. RABALLAND Nicolas

**Absent(e)** : M. DEVAUD Fabrice

**A été nommé(e) secrétaire** : Mme BONNEAU Marie-Thérèse

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris dans le sein du Conseil, Madame Marie-Thérèse BONNEAU a été désignée pour remplir cette fonction, qu'elle accepte.

### 2023\_023 – Budget principal : Vote du budget primitif 2023

Entendu la présentation du projet du budget primitif 2023,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,

Après avoir pris connaissance du budget primitif 2023 du budget principal, lequel peut se résumer ainsi :

Envoyé en préfecture le 14/04/2023

Reçu en préfecture le 14/04/2023

Publié le

ID : 065-216500718-20230411-2023\_023-DE

*SLO*

CHAPITRE	LIBELLE	VOTE
----------	---------	------

#### SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES

011	Charges à caractère général	936 112,00
012	Charges de personnel	1 369 000,00
014	Atténuations de produits	2 500,00
65	Autres charges de gestion courante	265 600,00
66	Charges financières	73 800,00
67	Charges exceptionnelles	70 000,00
	<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>	<b>2 717 012,00</b>
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	77 000,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00
	<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</b>	<b>77 000,00</b>
	<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>2 794 012,00</b>

#### SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES

013	Atténuations de charges	23 300,00
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	420 800,00
73	Impôts et taxes	1 550 422,00
74	Dotations, subventions et participations	752 790,00
75	Autres produits de gestion courante	16 700,00
77	Produits exceptionnels	0,00
	<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>2 764 012,00</b>
042	Opération d'ordre de transfert entre sections	30 000,00
	<b>Total des recettes d'ordre de fonctionnement</b>	<b>30 000,00</b>
	<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>2 794 012,00</b>

#### SECTION D'INVESTISSEMENT- DEPENSES

16	Emprunts et dettes assimilées	293 000,00
	Opération n°15 : Matériel	68 554,36
	Opération n°25 : Equipements sportifs	1 374 963,53
	Opération n°26 : Voirie et réseaux	722 868,68
	Opération n°29 : Bâtiments communaux	105 424,77
	Opération n°36 : Urbanisme et réserves foncières	220 000,00
	<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>	<b>2 784 811,34</b>
040	Opération d'ordre entre sections	30 000,00
	<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>	<b>30 000,00</b>
	<i>Restes à réaliser en dépenses</i>	781 580,15
	<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>3 596 391,49</b>

Envoyé en préfecture le 14/04/2023

Reçu en préfecture le 14/04/2023

Publié le

ID : 085-218500718-20230411-2023\_023-DE

SLOW

## SECTION D'INVESTISSEMENT- RECETTES

001	Excédent d'investissement reporté	780 722,99
16	Emprunt et dettes assimilés	1 217 658,42
10	Dotations, fonds divers et réserves	724 676,75
13	Subventions d'investissement	500 000,00
24	Produits de cession d'immobilisations	120 000,00
	<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>	<b>2 562 335,17</b>
040	Opération d'ordre de transfert entre sections	77 000,00
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00
	<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>	<b>77 000,00</b>
	<b>Restes à réaliser en recettes</b>	<b>176 333,33</b>
	<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>3 596 391,49</b>

Après en avoir délibéré et à la majorité, le Conseil Municipal adopte le budget primitif 2023 du budget "Principal" tel que présenté ci-dessus.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.  
Au registre suivent les signatures

Philippe MOREAU  
Maire de Commequiers

Marie-Thérèse BONNEAU  
Secrétaire de séance



## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 11/04/2023

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
27	21	26

Vote	
A l'unanimité	
Pour : 26	
Contre : 0	
Abstention : 0	

L'an 2023, le 11 Avril à 20:00, le Conseil Municipal de la Commune de Commequiers s'est réuni dans la salle du conseil de la Mairie, lieu ordinaire lors de cette séance, sous la présidence de Monsieur Philippe MOREAU, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail aux conseillers municipaux le 07/04/2023. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 07/04/2023.

**Présents :** M. MOREAU Philippe, Maire, Mmes : BONNEAU Marie-Thérèse, BRUNEAU Amandine, CHAIGNEAU Elodie, CHARLOS Sonia, GALAND Catherine, GUILBAUD Adeline, HERMOUET Aurélie, LECOURT Brigitte, MOREAU Marie-Jeanne, MORNET Sylvie, TARAUD Léone, TOUSSAINT Fabienne, MM : BARRETEAU Jean-Guy, BESSONNET Bernard, GUILBAUD Sébastien, JOLLY Jean-François, MATHIAS Joseph, MOLINET Franck, RABALLAND Nicolas, VENDANGE-GOLHEN Damien

**Excusé(s) ayant donné procuration :** Mmes : BOIZARD Marlène à Mme LECOURT Brigitte, LECOMTE Eléna à M. MOREAU Philippe, RECULEAU Hélène à Mme TOUSSAINT Fabienne, MM : DILLET Mathias à Mme HERMOUET Aurélie, DOUILLARD Yoann à M. RABALLAND Nicolas

**Absent(s) :** M. DEVAUD Fabrice

**A été nommé(e) secrétaire :** Mme BONNEAU Marie-Thérèse

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris dans le sein du Conseil, Madame Marie-Thérèse BONNEAU a été désignée pour remplir cette fonction, qu'elle accepte.

### 2023\_024 – Budget annexe "Commerce-Cabinet médical" : vote du Budget primitif 2023

Entendu la présentation détaillée du projet du budget primitif 2023,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,

Après avoir pris connaissance du budget primitif 2023 du budget « Commerces/Cabinet médical », lequel peut se résumer ainsi :

CHAPITRE	LIBELLE	VOTE
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES</b>		
011	Charges à caractère général	7 324,13
65	Autres charges de gestion courante	10,00
66	Charges financières	2 200,00
	<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>	<b>9 534,13</b>
042	Opération d'ordre de transfert entre sections	18 000,00
	<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</b>	<b>18 000,00</b>
002	RESULTAT REPORTE	58 905,96
	<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>86 440,09</b>

Envoyé en préfecture le 14/04/2023

Reçu en préfecture le 14/04/2023

Publié le

ID : 065-218500718-20230411-2023\_024-DE

SLO

### SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES

74	Dotations et participations	69 140,09
75	Autres produits de gestion courante	15 900,00
	<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>85 040,09</b>
042	Opération d'ordre de transfert entre sections	1 400,00
	<b>Total des recettes d'ordre de fonctionnement</b>	<b>1 400,00</b>
	<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>86 440,09</b>

### SECTION D'INVESTISSEMENT- DEPENSES

13	Subvention d'investissement	52 770,43
16	Emprunt et dettes assimilés	7 700,00
	<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>	<b>60 470,43</b>
040	Opération d'ordre de transfert entre sections	1 400,00
	<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</b>	<b>1 400,00</b>
	<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>61 870,43</b>

### SECTION D'INVESTISSEMENT– RECETTES

040	Opération d'ordre de transfert entre sections	18 000,00
	<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>	<b>18 000,00</b>
001	<b>RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE</b>	<b>43 870,43</b>
	<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>61 870,43</b>

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, adopte le budget primitif 2023 du budget "Commerces/Cabinet Médical" tel que présenté ci-dessus.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.  
Au registre suivent les signatures

Philippe MOREAU  
Maire de Commequiers

Marie-Thérèse BONNEAU  
Secrétaire de séance



## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 11/04/2023

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
27	21	25

A la majorité
Pour : 25
Contre : 0
Abstention : 1

L'an 2023, le 11 Avril à 20:00, le Conseil Municipal de la Commune de Commequiers s'est réuni dans la salle du conseil de la Mairie, lieu ordinaire lors de cette séance, sous la présidence de Monsieur Philippe MOREAU, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail aux conseillers municipaux le 07/04/2023. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 07/04/2023.

**Présents** : M. MOREAU Philippe, Maire, Mmes : BONNEAU Marie-Thérèse, BRUNEAU Amandine, CHAIGNEAU Elodie, CHARLOS Sonia, GALAND Catharina, GUILBAUD Adeline, HERMOUET Aurélie, LECOURT Brigitte, MOREAU Marie-Jeanne, MORNET Sylvie, TARAUD Léone, TOUSSAINT Fabienne, MM : BARRETEAU Jean-Guy, BESSONNET Bernard, GUILBAUD Sébastien, JOLLY Jean-François, MATHIAS Joseph, MOLINET Franck, RABALLAND Nicolas, VENDANGE-GOLHEN Damien

**Excusé(s) ayant donné procuration** : Mmes : BOIZARD Martine à Mme LECOURT Brigitte, LECOMTE Eléna à M. MOREAU Philippe, RECULEAU Hélène à Mme TOUSSAINT Fabienne, MM : DILLET Mathias à Mme HERMOUET Aurélie, DOUILLARD Yoann à M. RABALLAND Nicolas

**Absent(s)** : M. DEVAUD Fabrice

**A été nommé(e) secrétaire** : Mme BONNEAU Marie-Thérèse

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris dans le sein du Conseil, Madame Marie-Thérèse BONNEAU a été désignée pour remplir cette fonction, qu'elle accepte.

### 2023\_025 – AP/CP Ajustement des montants de l'autorisation de programme et réajustement des crédits de paiement pour le programme de la restructuration des équipements sportifs

La Commune dispose d'une autorisation de programme en cours de validité en 2023. Il s'agit de la restructuration des équipements sportifs.

Date d'ouverture de l'autorisation de programme : 2021 (délibération du 10 avril 2021)

Montant initial : 3 264 200,00 €

Montant révisé : 3 280 000,00 € (délibérations des 14 Juin 2021, 29 novembre 2021 et 14 décembre 2021)

Afin de prendre en compte le coût des révisions pour le marché de la restructuration des équipements sportifs, le solde du marché du boulodrome, des dépenses liées au stade et à la salle de tennis de table, il convient d'ajuster le montant de l'opération à 3 520 000,00 €.

La répartition des crédits de paiement serait la suivante :

Montant de l'opération	Crédits de paiement consommés en 2021	Crédits de paiement consommés en 2022	Crédits de paiement 2023	Crédits de paiement 2024
3 520 000,00 €	486 876,75 €	848 159,72 €	1 374 963,53 €	810 000,00 €

Envoyé en préfecture le 14/04/2023

Reçu en préfecture le 14/04/2023

Publié le

ID : 085-218500716-20230411-2023\_025-DE

SLO

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 1612-1 ;

Vu le budget primitif 2023 ;

Vu les délibérations n°2021\_031 du 10 avril 2021, n° 2021\_058 du 14 juin 2021, n°2021\_077 du 29 novembre 2021 et n°2021\_090 du 14 décembre 2021 relatives à l'autorisation de programme et crédits de paiement ;

Après en avoir délibéré et à la majorité, le Conseil Municipal décide :

- D'approuver le réajustement du montant et des crédits de paiement de l'autorisation de programme pour la restructuration des équipements sportifs selon le détail présenté ci-dessus ;
- De fixer le montant des crédits de paiements 2023 et 2024 comme présenté ci-dessus ;
- D'autoriser l'inscription des crédits au budget 2023
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant, à exécuter l'autorisation de programme visée dans la limite des crédits inscrits au budget 2023.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.  
Au registre suivent les signatures

Philippe MOREAU  
Maire de Commequiers

Marie-Thérèse BONNEAU  
Secrétaire de séance



## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 11/04/2023

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
27	21	26

Vote
A l'unanimité
Pour : 26
Contre : 0
Abstention : 0

L'an 2023, le 11 Avril à 20:00, le Conseil Municipal de la Commune de Commequiers s'est réuni dans la salle du conseil de la Mairie, lieu ordinaire lors de cette séance, sous la présidence de Monsieur Philippe MOREAU, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail aux conseillers municipaux le 07/04/2023. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 07/04/2023.

**Présents :** M. MOREAU Philippe, Maire, Mmes : BONNEAU Marie-Thérèse, BRUNEAU Armandine, CHAIGNEAU Elodie, CHARLOS Sonia, GALAND Catherine, GUILBAUD Adeline, HERMOUET Aurélie, LECOURT Brigitte, MOREAU Marie-Jeanne, MORNET Sylvie, TARAUD Léone, TOUSSAINT Fabienne, MM : BARRETEAU Jean-Guy, BESSONNET Bernard, GUILBAUD Sébastien, JOLLY Jean-François, MATHIAS Joseph, MOLINET Franck, RABALLAND Nicolas, VENDANGE-GOLHEN Damien

**Excusé(s) ayant donné procuration :** Mmes : BOIZARD Martine à Mme LECOURT Brigitte, LECOMTE Eléna à M. MOREAU Philippe, RECULEAU Hélène à Mme TOUSSAINT Fabienne, MM : DILLET Mathias à Mme HERMOUET Aurélie, DOUILLARD Yoann à M. RABALLAND Nicolas

**Absent(s) :** M. DEVAUD Fabrice

**A été nommé(e) secrétaire :** Mme BONNEAU Marie-Thérèse

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris dans le sein du Conseil, Madame Marie-Thérèse BONNEAU a été désignée pour remplir cette fonction, qu'elle accepte.

### 2023\_026 – Montant du forfait communal versé à l'OGEC de l'école Saint Pierre dans le cadre du contrat d'association

Vu le Code de l'éducation et notamment son article L.442-5 et suivants issus de la loi 59-1557 du 31 décembre 1959 disposant que « Les dépenses de fonctionnement des classes sous contrat sont prises en charge dans les mêmes conditions que celles des classes correspondantes de l'enseignement public ».

Monsieur Le Maire rappelle que, pour mémoire, un contrat d'association a été signé en 2002 entre l'école Saint-Pierre de Commequiers et la Municipalité.

Ce contrat a pour principal objet le versement d'une subvention, calculée ainsi :

***Cout moyen d'un élève de l'école publique (686,42 €) x nombre d'élèves de l'école privée habitant Commequiers (115).***

Le cout est calculé sur les dépenses de fonctionnement de l'année 2022 et selon les élèves dans chacune des écoles au 1<sup>er</sup> janvier de l'année 2023.

Pour 2023, le montant ainsi dû au titre du contrat, s'établit à **78 938,30** euros.

Envoyé en préfecture le 14/04/2023

Reçu en préfecture le 14/04/2023

Publié le

ID : 065-218500718-20230411-2023\_026-DE

51000

Pour rappel		Nombre d'élèves		
		Ecole Doisneau	Ecole st Pierre Commequiérois	Ecole St Pierre Total
2016	53 284,72	227	122	134
2017	57 980,40	237	114	128
2018	52 496,64	250	112	125
2019	55 142,26	260	106	117
2020	58 461,00	260	100	111
2021	55 640,97	266	99	107
2022	64 714,38	262	114	124
2023	78 938,30	251	115	128

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité décide de verser à l'OGEC de l'école Saint-Pierre au titre du contrat d'association, la somme de 78 938.30 euros, pour l'année 2023.

Fait et délibéré les jours, mois et en susdits.  
Au registre suivent les signatures

Philippe MOREAU  
Maire de Commequières

Marie-Thérèse BONNEAU  
Secrétaire de séance



## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 11/04/2023

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
27	21	26

Vote	
A l'unanimité	
Pour : 26	
Contre : 0	
Abstention : 0	

L'an 2023, le 11 Avril à 20:00, le Conseil Municipal de la Commune de Commequiers s'est réuni dans la salle du conseil de la Mairie, lieu ordinaire lors de cette séance, sous la présidence de Monsieur Philippe MOREAU, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail aux conseillers municipaux le 07/04/2023. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 07/04/2023.

**Présents :** M. MOREAU Philippe, Maire, Mmes : BONNEAU Marie-Thérèse, BRUNEAU Amandine, CHAIGNEAU Etodie, CHARLOS Sorla, GALAND Catherine, GUILBAUD Adeline, HERMOUET Aurélie, LECOURT Brigitte, MOREAU Marie-Jeanne, MORNET Sylvie, TARAUD Léane, TOUSSAINT Fabienne, MM : BARRETEAU Jean-Guy, BESSONNET Bernard, GUILBAUD Sébastien, JOLLY Jean-François, MATHIAS Joseph, MOLINET Franck, RABALLAND Nicolas, VENDANGE-GOLHEN Damien

**Excusé(s) ayant donné procuration :** Mmes : BOIZARD Martine à Mme LECOURT Brigitte, LECOMTE Eléna à M. MOREAU Philippe, RECULEAU Hélène à Mme TOUSSAINT Fabienne, MM : DILLET Mathias à Mme HERMOUET Aurélie, DOUILLARD Yoann à M. RABALLAND Nicolas

**Absent(s) :** M. DEVAUD Fabrice

**A été nommé(e) secrétaire :** Mme BONNEAU Marie-Thérèse

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris dans le sein du Conseil, Madame Marie-Thérèse BONNEAU a été désignée pour remplir cette fonction, qu'elle accepte.

### 2023\_027 – Subventions aux associations au titre de l'année 2023

Lors de l'attribution de la subvention à l'association des Chênes Verts, Mme TARAUD Léane, présidente de l'association quitte la salle

Vu l'avis de la commission « associations » du 7 mars 2023,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité décide d'allouer les subventions suivantes aux associations.

SPORT	Demandé	Proposé
Commequiers Basket	3 500.00	3 150.00
Commequiers Football	4 000.00	3 500.00
Commequiers Dojo	6 000.00	3 500.00
Commequiers Tennis de Table	2 000.00	1 800.00
Le Volant Libre	300.00	300.00
Taekwondo de l'Océan	500.00	250.00
Corasport	150.00	150.00
<b>Sous-total</b>	<b>16 450.00</b>	<b>12 650.00</b>

Envoyé en préfecture le 14/04/2023

Reçu en préfecture le 14/04/2023

Publié le

ID : 085-218500716-20230411-2023\_027-DE

SLOW

CULTURE ET MUSIQUE		
Bibliothèque	800.00	630.00
Chorale et Orgue	230.00	230.00
Les Amis du Vieux Château	1 500.00	1 350.00
Com Line dance Country	300.00	250.00
Mis en Troupe	500.00	450.00
Comm'en Son	600.00	360.00
La Rayonnante	300.00	120.00
<b>Sous-total</b>	<b>3 930.00</b>	<b>3 390.00</b>
SERVICES SOCIAUX ET DIVERS		
Couches-Culottes	80.00	80.00
Môme's en Couleurs	200.00	200.00
UNC Commequiers + STQ	135.00	135.00
<b>Sous-total</b>	<b>335.00</b>	<b>415.00</b>
JEUNES ET RETRAITES		
Club 3 <sup>ème</sup> Age - Chênes Verts	160.00	150.00
Assovalcom	300.00	100.00
<b>Sous-total</b>	<b>460.00</b>	<b>250.00</b>
ENVIRONNEMENT		
Société de Chasse amicale chasseurs de Commequiers	200.00	200.00
<b>Sous-total</b>	<b>200.00</b>	<b>200.00</b>
DIVERS		
Couleurs pastel	250.00	100.00
<b>Sous-total</b>	<b>250.00</b>	<b>100.00</b>
ENSEIGNEMENT		
Collèges et enseignement divers : 20 €/élève		
BTP CFA Vendée - La Roche sur Yon	325.00	100.00
Maison familiale IFACOM - La Ferrière	40.00	40.00
Maison familiale La Bouchère - St Gilles X de Vie	280.00	280.00
Lycée Briacé - le Landreau - Ancenis	20.00	20.00
Maison familiale Bourmezeau	20.00	20.00
Association sportive et culturelle collège privé St Gilles	230.00	100.00
Association sportive collège Garcie Ferrandé	230.00	100.00
<b>Sous-total</b>	<b>1 145.00</b>	<b>660.00</b>
Ecole Publique - Assoc. Parents Elèves (sorties + fournitures)	4 500.00	3 700.00
Ecole Privée Saint Pierre - APEL	4 000.00	3 700.00
<b>Sous-total</b>	<b>8 500.00</b>	<b>7 400.00</b>
<b>TOTAL</b>	<b>31 270.00</b>	<b>25 065.00</b>

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.  
Au registre suivent les signatures

Philippe MOREAU  
Maire de Commequiers



Marie-Thérèse BONNEAU  
Secrétaire de séance



## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 11/04/2023

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Oui ont pris part au vote
27	21	26

Vote
<b>A la majorité</b>
Pour : 26
Contre : 0
Abstention : 1

L'an 2023, le 11 Avril à 20:00, le Conseil Municipal de la Commune de Commequiers s'est réuni dans la salle du conseil de la Mairie, lieu ordinaire lors de cette séance, sous la présidence de Monsieur Philippe MOREAU, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail aux conseillers municipaux le 07/04/2023. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 07/04/2023.

**Présents :** M. MOREAU Philippe, Maire, Mmes : BONNEAU Marie-Thérèse, BRUNEAU Amandine, CHAIGNEAU Eudie, CHARLOS Sonia, GALAND Catherine, GUILBAUD Adeline, HERMOUET Aurélie, LECOURT Brigitte, MOREAU Marie-Jeanne, MORNET Sylvie, TARAUD Léone, TOUSSAINT Fabienne, MM : BARRETEAU Jean-Guy, BESSONNET Bernard, GUILBAUD Sébastien, JOLLY Jean-François, MATHIAS Joseph, MOLINET Franck, RABALLAND Nicolas, VENDANGE-GOLHEN Damien

**Excusé(s) ayant donné procuration :** Mmes : BOIZARD Martine à Mme LECOURT Brigitte, LECOMTE Eléna à M. MOREAU Philippe, RECULEAU Hélène à Mme TOUSSAINT Fabienne, MM : DILLET Mathias à Mme HERMOUET Aurélie, DOUILLARD Yoann à M. RABALLAND Nicolas

**Absent(s) :** M. DEVAUD Fabrice

**A été nommé(e) secrétaire :** Mme BONNEAU Marie-Thérèse

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris dans le sein du Conseil, Madame Marie-Thérèse BONNEAU a été désignée pour remplir cette fonction, qu'elle accepte.

### 2023\_028 – Subventions communales de soutien à la scolarité pour les écoles des territoires

Pour mémoire, la Communauté de Communes Atlantica versait jusqu'en 2009 une subvention d'un montant de 30 euros par élève à chacune des 2 écoles de Commequiers.

Depuis 2010, la Commune avait décidé de maintenir cette subvention spécifique, prenant comme base de calcul, 9 000 euros divisés par le nombre total d'élèves fréquentant les 2 écoles.

Au regard de l'évolution du nombre d'enfants fréquentant les écoles de la commune, il est proposé de verser 27 € par élève scolarisé tant au sein de l'école publique que de l'école privée, dans un souci de traitement égalitaire.

Le calcul ainsi proposé donne le résultat suivant :

Ecole publique = 251 élèves x 27€ = 6 777 €

Ecole privée = 115 élèves x 27€ = 3 105 €

Soit un total de 9 882 €

Envoyé en préfecture le 14/04/2023

Reçu en préfecture le 14/04/2023

Publié le

ID : 085-218500/18-20230411-2023\_028-DE

SLOW

Il est précisé que s'agissant d'une subvention dont la finalité est le soutien à la scolarité, celle concernant l'école publique sera versée à l'APE Robert Doisneau et celle concernant l'école privée à l'APEL de l'école Saint Pierre.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'allouer une subvention de soutien à la scolarité :

- A l'APE de l'école Robert Doisneau pour un montant de 6777 €
- A l'APEL de l'école Saint Pierre pour un montant de 3105 €

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.  
Au registre suivent les signatures

Philippe MOREAU,  
Maire de Commequiers



Marie-Thérèse BONNEAU  
Secrétaire de séance



Département Vendée  
Mairie de Commequiers

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 11/04/2023

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Oui ont pris part au vote
27	21	26

Vote
A l'unanimité
Pour : 26
Contre : 0
Abstention : 0

L'an 2023, le 11 Avril à 20:00, le Conseil Municipal de la Commune de Commequiers s'est réuni dans la salle du conseil de la Mairie, lieu ordinaire lors de cette séance, sous la présidence de Monsieur Philippe MOREAU, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail aux conseillers municipaux le 07/04/2023. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 07/04/2023.

**Présents** : M. MOREAU Philippe, Maire, Mmes : BONNEAU Marie-Thérèse, BRUNEAU Amandine, CHAIGNEAU Elodie, CHARLOS Sonia, GALAND Catherine, GUILBAUD Adeline, HERMOUET Aurélie, LECOURT Brigitte, MOREAU Marie-Jeanne, MORNET Sylvie, TARAUD Léone, TOUSSAINT Fabienne, MM : BARRETEAU Jean-Guy, BESSONNET Bernard, GUILBAUD Sébastien, JOLLY Jean-François, MATHIAS Joseph, MOLINET Franck, RABALLAND Nicolas, VENDANGE-GOLHEN Damien

**Excusé(s) ayant donné procuration** : Mmes : BOIZARD Martine à Mme LECOURT Brigitte, LECOMTE Eléna à M. MOREAU Philippe, RECULEAU Hélène à Mme TOUSSAINT Fabienne, MM : DILLET Mathias à Mme HERMOUET Aurélie, DOUILLARD Yoann à M. RABALLAND Nicolas

**Absent(s)** : M. DEVAUD Fabrice

**A été nommé(e) secrétaire** : Mme BONNEAU Marie-Thérèse

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris dans le sein du Conseil. Madame Marie-Thérèse BONNEAU a été désignée pour remplir cette fonction, qu'elle accepte.

2023\_029 – Subvention de fonctionnement au CCAS

Monsieur le Maire explique que la Commune de Commequiers verse une subvention de fonctionnement au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) dont le montant prévu cette année au budget primitif est de 22 000€, afin que ce dernier puisse exercer les missions qui lui sont dévolues.

Envoyé en préfecture le 14/04/2023

Reçu en préfecture le 14/04/2023

Publié le

ID : 085-218500718-20230411-2023\_029-DE

SLOW

DEPENSES		RECETTES	
Désignation	Montant	Désignation	Montant
<b>Chapitre 11 : Charges à caractère général</b> (entretien des bâtiments, fêtes et cérémonies...)	29 077,59 €	<b>Chapitre 002 : Subventions d'exploitation</b> (Excédent de fonctionnement reporté : Année N-1)	4 277,59 €
<b>Chapitre 12 : Charges de personnel et frais assimilés</b> (cotisations URSSAF membres CCAS)	300,00 €	<b>Chapitre 70: Vente de prestations de service</b> (concessions cimetières)	6 000,00 €
<b>Chapitre 65: Autres charges de gestion courante</b> (secours d'urgence et subventions)	3 600,00 €	<b>Chapitre 74: Dotations, subventions</b>	22 000,00 €
<b>Chapitre 67 : Charges exceptionnelles</b> (titre annulé exercices antérieurs)	300,00 €	<b>Chapitre 75: Autres produits de gestion courante</b> (loyers, fermages, .....)	14 000,00 €
<b>Chapitre 042 : Opérations d'ordre entre section</b> (Dotations aux amortissements)	15 000,00 €	<b>Chapitre 042 : Opération d'ordre entre section</b>	2 000,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>48 277,59 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>48 277,59 €</b>

**C'est pourquoi, le CCAS sollicite une subvention d'un montant de 22 000€ pour l'année 2023.**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à procéder au versement de la subvention de 22 000 € du budget principal au profit du budget du CCAS.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.  
Au registre suivent les signatures

Philippe MOREAU,  
Maire de Commequiers



Marie-Thérèse BONNEAU  
Secrétaire de séance



## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 11/04/2023

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
27	21	26

Vote	
A l'unanimité	
Pour : 26	
Contre : 0	
Abstention : 0	

L'an 2023, le 11 Avril à 20:00, le Conseil Municipal de la Commune de Commequiers s'est réuni dans la salle du conseil de la Mairie, lieu ordinaire lors de cette séance, sous la présidence de Monsieur Philippe MOREAU, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail aux conseillers municipaux le 07/04/2023. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 07/04/2023.

**Présents :** M. MOREAU Philippe, Maire, Mmes : BONNEAU Marie-Thérèse, BRUNEAU Amandine, CHAIGNEAU Elodie, CHARLOS Sonia, GALAND Catherine, GUILBAUD Adeline, HERMOUET Aurélie, LECOURT Brigitte, MOREAU Marie-Jeanne, MORNET Sylvie, TARAUD Léone, TOUSSAINT Fabienne, MM : BARRETEAU Jean-Guy, BESSONNET Bernard, GUILBAUD Sébastien, JOLLY Jean-François, MATHIAS Joseph, MOLINET Franck, RABALLAND Nicolas, VENDANGE-GOLHEN Damien

**Excusé(s) avant donné procuration :** Mmes : BOIZARD Martine à Mme LECOURT Brigitte, LECOMTE Eléna à M. MOREAU Philippe, RECULEAU Hélène à Mme TOUSSAINT Fabienne, MM : DILLET Mathias à Mme HERMOUET Aurélie, DOUILLARD Yoann à M. RABALLAND Nicolas

**Absent(s) :** M. DEVAUD Fabrice

**A été nommé(e) secrétaire :** Mme BONNEAU Marie-Thérèse

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris dans le sein du Conseil, Madame Marie-Thérèse BONNEAU a été désignée pour remplir cette fonction, qu'elle accepte.

### 2023\_030 – Participation aux frais de fonctionnement pour un enfant orienté en classe ULIS

Vu le code de l'Education et notamment ses articles L212-8 et L351-2 ;

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'un enfant demeurant sur la Commune, en raison de son handicap, a été orienté par la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) au sein de l'Alliance de Challans, école bénéficiant d'un dispositif Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire (ULIS).

Monsieur le Maire rappelle que, conformément aux articles L212-8 et L351-2 du code de l'éducation, la commune de résidence est tenue de participer aux frais de fonctionnement des élèves pour lesquels l'inscription dans une autre commune est justifiée par des motifs tirés de contraintes liées à des raisons médicales.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité décide de verser à l'école de l'Alliance-OGEC maternelle-Primaire, le montant correspondant au coût d'un élève de l'école publique Robert Doisneau soit, pour l'année scolaire 2022-2023, la somme de **686,42 euros**.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.  
Au registre suivent les signatures

Philippe MOREAU  
Maire de Commequiers



Marie-Thérèse BONNEAU  
Secrétaire de séance



## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 11/04/2023

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
27	21	26

Vote
A l'unanimité
Pour : 26
Contre : 0
Abstention : 0

L'an 2023, le 11 Avril à 20:00, le Conseil Municipal de la Commune de Commequiers s'est réuni dans la salle du conseil de la Mairie, lieu ordinaire lors de cette séance, sous la présidence de Monsieur Philippe MOREAU, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail aux conseillers municipaux le 07/04/2023. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 07/04/2023.

**Présents :** M. MOREAU Philippe, Maire, Mmes : BONNEAU Marie-Thérèse, BRUNEAU Amandine, CHAIGNEAU Elodie, CHARLOS Sonia, GALAND Catherine, GUILBAUD Adeline, HERMOUET Aurélie, LECOURT Brigitte, MOREAU Marie-Jeanne, MORNET Sylvie, TARAUD Léone, TOUSSAINT Fabienne, MM : BARRETEAU Jean-Guy, BESSONNET Bernard, GUILBAUD Sébastien, JOLLY Jean-François, MATHIAS Joseph, MOLINET Franck, RABALLAND Nicolas, VENDANGE-GOLHEN Damien

**Excusé(s) ayant donné procuration :** Mmes : BOIZARD Marine à Mme LECOURT Brigitte, LECOMTE Eléna à M. MOREAU Philippe, RECULEAU Hélène à Mme TOUSSAINT Fabienne, MM : DILLET Mathias à Mme HERMOUET Aurélie, DOUILLARD Yoann à M. RABALLAND Nicolas

**Absent(s) :** M. DEVAUD Fabrice

**A été nommé(e) secrétaire :** Mme BONNEAU Marie-Thérèse

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris dans le sein du Conseil, Madame Marie-Thérèse BONNEAU a été désignée pour remplir cette fonction, qu'elle accepte.

### 2023\_031 – Convention avec le SyDEV pour les travaux d'effacement de réseau électrique lié au déploiement de la fibre optique Rue des Marais

Monsieur Nicolas RABALLAND, adjoint à l'Urbanisme et à la Voirie, informe le Conseil Municipal que, dans le cadre de l'aménagement de la rue des Marais, la réalisation d'un effacement de réseau électrique lié au déploiement de la fibre optique est nécessaire. La convention E.ER.071.18.001 est relative à des travaux de desserte en énergie électrique et/ou de génie civil pour les réseaux d'éclairage et de communication électronique. (Annexe 1-23-31)

Monsieur Nicolas RABALLAND présente les conditions financières de ces travaux :

Envoyé en préfecture le 14/04/2023

Reçu en préfecture le 14/04/2023

Publié le

ID : 055-218500718-20230411-2023\_031-DE

SLOW

Nature des travaux	Montant prévisionnel HT des travaux	Montant prévisionnel TTC des travaux	Base participation	Taux de participation	Montant de la participation
<b>Réseaux électriques Basse Tension</b>					
Réseaux	239 802,00	287 762,00	239 802,00	30.00 %	71 941,00
Branchement (s)	151 828,00	182 194,00	151 828,00	30.00 %	45 548,00
Dépose	19299,00	23 159,00	19 299,00	30.00 %	5 790,00
<b>Réseaux électriques moyenne Tension</b>					
Réseaux	11 159,00	13 391,00	11 159,00	30.00 %	3 348,00
<b>Infrastructures de communications électroniques</b>					
Réseaux	83 181,00	99 817,00	99 817,00	40.00 %	39 927,00
Branchement (s)	64 567,00	77 480,00	77 481,00	40.00 %	30 992,00
<b>Eclairage public</b>					
Rénovation	6 398,00	7 678,00	6 398,00	70.00 %	4 479,00
<b>TOTAL PARTICIPATION</b>					<b>202 025,00</b>

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention correspondante.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.  
Au registre suivent les signatures

Philippe MOREAU,  
Maire de Commequiers



Marie-Thérèse BONNEAU  
Secrétaire de séance



Département Vendée  
Mairie de Commequiers

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 11/04/2023

Nombre de membres		
Affiliés	Présents	Qui ont pris part au vote
27	21	26

Vote
A l'unanimité
Pour : 26
Contre : 0
Abstention : 0

L'an 2023, le 11 Avril à 20:00, le Conseil Municipal de la Commune de Commequiers s'est réuni dans la salle du conseil de la Mairie, lieu ordinaire lors de cette séance, sous la présidence de Monsieur Philippe MOREAU, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail aux conseillers municipaux le 07/04/2023. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 07/04/2023.

**Présents :** M. MOREAU Philippe, Maire, Mmes : BONNEAU Marie-Thérèse, BRUNEAU Amandine, CHAIGNEAU Elodie, CHARLOS Sonia, GALAND Catherine, GUILBAUD Adeline, HERMOUET Aurélie, LECOURT Brigitte, MOREAU Marie-Jeanne, MORNET Sylvie, TARAUD Léona, TOUSSAINT Fabienne, MM : BARRETEAU Jean-Guy, BESSONNET Bernard, GUILBAUD Sébastien, JOLLY Jean-François, MATHIAS Joseph, MOLINET Franck, RABALLAND Nicolas, VENDANGE-GOLHEN Damien

**Excusé(s) ayant donné procuration :** Mmes : BOIZARD Marine à Mme LECOURT Brigitte, LECOMTE Eléna à M. MOREAU Philippe, RECULEAU Hélène à Mme TOUSSAINT Fabienne, MM : DILLET Mathias à Mme HERMOUET Aurélie, DOUILLARD Yoann à M. RABALLAND Nicolas

**Absent(s) :** M. DEVAUD Fabrice

**A été nommé(e) secrétaire :** Mme BONNEAU Marie-Thérèse

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris dans le sein du Conseil, Madame Marie-Thérèse BONNEAU a été désignée pour remplir cette fonction, qu'elle accepte.

2023\_032 – Convention avec le SyDEV pour les travaux de rénovation d'éclairage liés à l'effacement des réseaux Rue des Marais.

Monsieur Nicolas RABALLAND, adjoint à l'Urbanisme et à la Voirie, informe le Conseil Municipal que, dans le cadre de l'aménagement de la rue des Marais, la réalisation d'un effacement de réseau électrique lié au déploiement de la fibre optique est nécessaire. La convention L.ER.071.22.001 est relative à des travaux de rénovation d'éclairage liés à l'effacement de réseaux. (Annexe 1-23-32)

Monsieur Nicolas RABALLAND présente les conditions financières de ces travaux :

Envoyé en préfecture le 14/04/2023

Reçu en préfecture le 14/04/2023

Publié le

ID : 085-218500718-20230411-2023\_032-Dt

SLOW

Nature des travaux	Montant prévisionnel HT des travaux	Montant prévisionnel TTC des travaux	Base participation	Taux de participation	Montant de la participation
Eclairage public					
Rénovation	80 743,00	96 892,00	80 743,00	70,00 %	56 520,00
<b>TOTAL PARTICIPATION</b>					<b>56 520,00</b>

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer la convention correspondante.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.  
Au registre suivent les signatures

Philippe MOREAU,  
Maire de Commequiers

Marie-Thérèse BONNEAU  
Secrétaire de séance



## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 11/04/2023

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
27	21	26

Vote
A l'unanimité
Pour : 26
Contre : 0
Abstention : 0

L'en 2023, le 11 Avril à 20:00, le Conseil Municipal de la Commune de Commequiers s'est réuni dans la salle du conseil de la Mairie, lieu ordinaire lors de cette séance, sous la présidence de Monsieur Philippe MOREAU, Maire, en session ordinaire. Les convocations Individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail aux conseillers municipaux le 07/04/2023. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 07/04/2023.

**Présents :** M. MOREAU Philippe, Maire, Mmes : BONNEAU Marie-Thérèse, BRUNEAU Amandine, CHAIGNEAU Elodie, CHARLOS Sonia, GALAND Catherine, GUILBAUD Adeline, HERMOUET Aurélie, LECOURT Brigitte, MOREAU Marie-Jeanne, MORNET Sylvie, TARAUD Léone, TOUSSAINT Fabienne, MM : BARRETEAU Jean-Guy, BESSONNET Bernard, GUILBAUD Sébastien, JOLLY Jean-François, MATHIAS Joseph, MOLINET Franck, RABALLAND Nicolas, VENDANGE-GOLHEN Damien

**Excusé(s) avant donné procuration :** Mmes : BOIZARD Martine à Mme LECOURT Brigitte, LECOMTE Eléna à M. MOREAU Philippe, RECULEAU Hélène à Mme TOUSSAINT Fabienne, MM : DILLET Mathias à Mme HERMOUET Aurélie, DOUILLARD Yoann à M. RABALLAND Nicolas

**Absent(s) :** M. DEVAUD Fabrice

**A été nommé(e) secrétaire :** Mme BONNEAU Marie-Thérèse

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris dans le sein du Conseil, Madame Marie-Thérèse BONNEAU a été désignée pour remplir cette fonction, qu'elle accepte.

2023\_033 – Convention avec le SYDEV relative aux modalités techniques et financières de réalisation d'une extension de réseau électrique Lotissement privé " La Tonnelle Ouest "

Monsieur Nicolas RABALLAND, adjoint à l'Urbanisme et à la Voirie, informe le Conseil Municipal que, dans le cadre de l'aménagement du Lotissement privé « La Tonnelle Ouest » Rue de la Tonnelle, la réalisation d'une extension du réseau électrique est nécessaire. La convention N°2023.EXT.0111 est relative à des travaux de desserte en énergie électrique et/ou de génie civil pour les réseaux d'éclairage, et de communication électronique. (Annexe 1-23-33)

Monsieur Nicolas RABALLAND présente les conditions financières de ces travaux :

Envoyé en préfecture le 14/04/2023

Reçu en préfecture le 14/04/2023

Publié le

ID : 085-218500718-20230411-2023\_033-DE

SLO

Nature des travaux	Montant prévisionnel HT des travaux	Montant prévisionnel TTC des travaux	Base participation	Taux de participation	Montant de la participation
<b>Réseaux électriques Basse Tension</b>					
Réseaux	18 491,00	22 189,00	18 491,00	60,00 %	11 095,00
<b>Infrastructures de communications électroniques</b>					
Réseaux	7 090,00	8 508,00	8 508,00	100,00%	8 508,00
<b>TOTAL PARTICIPATION</b>					<b>19 603,00</b>

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer la convention correspondante.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.  
Au registre suivent les signatures

Philippe MOREAU,  
Maire de Commaquiers



Marie-Thérèse BONNEAU,  
Secrétaire de séance



Département Vendée  
Mairie de Commequiers

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 11/04/2023

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
27	21	26

Vote
A l'unanimité
Pour : 26
Contre : 0
Abstention : 0

L'an 2023, le 11 Avril à 20:00, le Conseil Municipal de la Commune de Commequiers s'est réuni dans la salle du conseil de la Mairie, lieu ordinaire lors de cette séance, sous la présidence de Monsieur Philippe MOREAU, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail aux conseillers municipaux le 07/04/2023. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 07/04/2023.

**Présents :** M. MOREAU Philippe, Maire, Mmes : BONNEAU Marie-Thérèse, BRUNEAU Amandine, CHAIGNEAU Elodie, CHARLOS Sonia, GALAND Catherine, GUILBAUD Adeline, HERMOUET Aurélie, LECOURT Brigitte, MOREAU Marie-Jeanne, MORNET Sylvie, TARAUD Léone, TOUSSAINT Fabienne, MM : BARRETEAU Jean-Guy, BESSONNET Bernard, GUILBAUD Sébastien, JOLLY Jean-François, MATHIAS Joseph, MOLINET Franck, RABALLAND Nicolas, VENDANGE-GOLHEN Damien

**Excusé(s) ayant donné procuration :** Mmes : BOIZARD Marlène à Mme LECOURT Brigitte, LECOMTE Eléna à M. MOREAU Philippe, RECULEAU Hélène à Mme TOUSSAINT Fabienne, MM : DILLET Mathias à Mme HERMOUET Aurélie, DOUILLARD Yoann à M. RABALLAND Nicolas

**Absent(s) :** M. DEVAUD Fabrice

**A été nommé(e) secrétaire :** Mme BONNEAU Marie-Thérèse

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris dans le sein du Conseil, Madame Marie-Thérèse BONNEAU a été désignée pour remplir cette fonction, qu'elle accepte.

2023\_034 – Convention avec le SYDEV relative aux modalités techniques et financières de réalisation d'une extension de réseau électrique Lotissement privé " La Tonnelle Est "

Monsieur Nicolas RABALLAND, adjoint à l'Urbanisme et à la Voirie, Informe le Conseil Municipal que, dans le cadre de l'aménagement du Lotissement privé « La Tonnelle Est » Rue de la Tonnelle, la réalisation d'une extension du réseau électrique est nécessaire. La convention N°2023.EXT.0109 est relative à des travaux de desserte en énergie électrique et/ou de génie civil pour les réseaux d'éclairage, et de communication électronique. (Annexe 1-23-34)

Monsieur Nicolas RABALLAND présente les conditions financières de ces travaux :

Envoyé en préfecture le 14/04/2023

Reçu en préfecture le 14/04/2023

Publié le

ID : 065-216500718-20230411-2023\_034-DE

SLOW

Nature des travaux	Montant prévisionnel HT des travaux	Montant prévisionnel TTC des travaux	Base participation	Taux de participation	Montant de la participation
<b>Réseaux électriques Basse Tension</b>					
Réseaux	19 316,00	23 179,00	19 316,00	60,00 %	11 590,00
<b>Réseaux électriques Moyenne Tension</b>					
Réseaux	53 681,00	64 417,00	53 681,00	60,00 %	32 209,00
<b>Infrastructures de communications électroniques</b>					
Réseaux	6 701,00	8 041,00	8 041,00	100,00%	8 041,00
<b>TOTAL PARTICIPATION</b>					<b>51 840,00</b>

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer la convention correspondante.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.  
Au registre suivent les signatures

Philippe MOREAU,  
Maire de Commequiers



Marie-Thérèse BONNEAU,  
Secrétaire de séance



Département Vendée  
Mairie de Commequiers

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 11/04/2023

Nombre de membres		
Affectés	Présents	Qui ont pris part au vote
27	21	20

Vote
A l'unanimité
Pour : 20
Contre : 0
Abstention : 0

L'an 2023, le 11 Avril à 20:00, le Conseil Municipal de la Commune de Commequiers s'est réuni dans la salle du conseil de la Mairie, lieu ordinaire lors de cette séance, sous la présidence de Monsieur Philippe MOREAU, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail aux conseillers municipaux le 07/04/2023. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 07/04/2023.

**Présents :** M. MOREAU Philippe, Maire, Mmes : BONNEAU Marie-Thérèse, BRUNEAU Amandine, CHAIGNEAU Eudie, CHARLOS Sonia, GALAND Catherine, GUILBAUD Adeline, HERMOUET Aurélie, LECOURT Brigitte, MOREAU Marie-Jeanne, MORNET Sylvie, TARAUD Léone, TOUSSAINT Fabienne, MM : BARRETEAU Jean-Guy, BESSONNET Bernard, GUILBAUD Sébastien, JOLLY Jean-François, MATHIAS Joseph, MOLINET Franck, RABALLAND Nicolas, VENDANGE-GOLHEN Damien

**Excusé(s) ayant donné procuration :** Mmes : BOIZARD Martine à Mme LECOURT Brigitte, LECOMTE Eléna à M. MOREAU Philippe, RECULEAU Héliène à Mme TOUSSAINT Fabienne, MM : DILLET Mathias à Mme HERMOUET Aurélie, DOUILLARD Yoann à M. RABALLAND Nicolas

**Absent(s) :** M. DEVAUD Fabrice

**A été nommé(e) secrétaire :** Mme BONNEAU Marie-Thérèse

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris dans le sein du Conseil, Madame Marie-Thérèse BONNEAU a été désignée pour remplir cette fonction, qu'elle accepte.

2023\_035 – Convention avec le SYDEV relative aux modalités techniques et financières de réalisation de travaux de rénovation d'éclairage public " Armoire 12 "

Monsieur Nicolas RABALLAND, adjoint à l'Urbanisme et à la Voirie, informe le Conseil Municipal que, dans le cadre de la rénovation de l'éclairage public, la rénovation de l'armoire 12 rue Charles de Gaulle est nécessaire. La convention L.RN.071.22.003 est relative aux modalités techniques et financières de réalisation d'une opération de rénovation d'éclairage (Annexe 1-23-35)

Monsieur Nicolas RABALLAND présente les conditions financières de ces travaux :

Envoyé en préfecture le 14/04/2023

Reçu en préfecture le 14/04/2023

Publié le

ID : 065-218500718-20230411-2023\_035-DE

*SLOW*

Nature des travaux	Montant prévisionnel HT des travaux	Montant prévisionnel TTC des travaux	Base participation	Taux de participation	Montant de la participation
<b>Eclairage public</b>					
Rénovation	23 465,00	28 158,00	23 465,00	50,00 %	11 733,00
<b>TOTAL PARTICIPATION</b>					<b>11 733,00</b>

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer la convention correspondante.

Fait et délibéré les jours, mois et en susdits.  
Au registre suivent les signatures

Philippe MOREAU,  
Maire de Commequiers



Marie-Thérèse BONNEAU  
Secrétaire de séance



Département Vendée  
Mairie de Commequiers

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 11/04/2023

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
27	21	26

Vote
A l'unanimité
Pour : 26
Contre : 0
Absent(s) : 0

L'an 2023, le 11 Avril à 20:00, le Conseil Municipal de la Commune de Commequiers s'est réuni dans la salle du conseil de la Mairie, lieu ordinaire lors de cette séance, sous la présidence de Monsieur Philippe MOREAU, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail aux conseillers municipaux le 07/04/2023. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 07/04/2023.

**Présente :** M. MOREAU Philippe, Maire, Mmes : BONNEAU Marie-Thérèse, BRUNEAU Amandine, CHAIGNEAU Elodie, CHARLOS Sonia, GALAND Catherine, GUILBAUD Adeline, HERMOUET Aurélie, LECOURT Brigitte, MOREAU Marie-Jeanne, MORNET Sylvia, TARAUD Léone, TOUSSAINT Fabienne, MM : BARRETEAU Jean-Guy, BESSONNET Bernard, GUILBAUD Sébastien, JOLLY Jean-François, MATHIAS Joseph, MOLINET Franck, RABALLAND Nicolas, VENDANGE-GOLHEN Damien

**Excusé(s) ayant donné procuration :** Mmes : BOIZARD Martine à Mme LECOURT Brigitte, LECOMTE Eléna à M. MOREAU Philippe, RECULEAU Hélène à Mme TOUSSAINT Fabienne, MM : DILLET Mathias à Mme HERMOUET Aurélie, DOUILLARD Yoann à M. RABALLAND Nicolas

**Absent(s) :** M. DEVAUD Fabrice

**A été nommé(e) secrétaire :** Mme BONNEAU Marie-Thérèse

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris dans le sein du Conseil, Madame Marie-Thérèse BONNEAU a été désignée pour remplir cette fonction, qu'elle accepte.

2023\_036 – Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération : Convention constitutive d'un groupement de commandes pour la passation d'un accord-cadre de maintenance et gestion de matériel de reprographie

Le Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération propose de constituer un groupement de commandes afin de retenir un prestataire qui assure la maintenance des copieurs en place et un prestataire qui assure la gestion des copieurs.

Le Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération organisera la consultation et la sélection des prestataires à titre gracieux, chaque membre devra suivre l'exécution de son marché.

Ainsi, il est proposé au Conseil municipal d'approuver la convention constitutive de groupement de commandes jointe (annexe 1-2023-36), pour la passation selon la procédure adaptée d'un accord-cadre à bons de commande mono attributaire pour la maintenance et la gestion de matériel de reprographie ainsi comme suit :

Lot 1 Maintenance de copieurs : Minimum 50 000 € HT ; Maximum : 100 000 € HT d'une durée de 1 an.

Lot 2 Outil de gestion des impressions : Minimum : 5 000 € HT, maximum 35 000 € HT (sur 3 ans, accord-cadre de 1 an reconductible 2 fois par période de 1 an).

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.1414-1 et suivants,  
Vu le Code de la Commande Publique, et notamment ses articles L.2123-1, R.2123-1 1° et R.2123-4,  
Vu le budget 2023,  
Vu le projet de convention de groupement de commandes soumis,  
Vu l'exposé,

Envoyé en préfecture le 14/04/2023

Reçu en préfecture le 14/04/2023

Publié le

ID : CBS-218500718-20230411-2023\_036-DE

SLO

Considérant que plusieurs acheteurs peuvent constituer des groupements de commandes afin de passer conjointement un ou plusieurs marchés publics,

Considérant que les conventions constitutives du groupement de commandes définissent les règles de fonctionnement du groupement,

Considérant l'intérêt d'adhérer au groupement de commandes pour la conclusion d'un accord-cadre à bons de commande de maintenance et gestion de matériel de reprographie,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

Article 1 : d'approuver l'adhésion au groupement de commandes pour la passation d'un accord-cadre de maintenance et gestion de matériel de reprographie ;

Article 2 : d'approuver les termes de la convention de groupement de commandes tels que présentés ;

Article 3 : de préciser que le Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération est désigné coordonnateur du groupement afin de mener la procédure de consultation ;

Article 4 : de préciser que les instances du Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération seront compétentes pour l'attribution du marché public ;

Article 5 : d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention de groupement de commandes, et à prendre tout acte d'exécution de l'accord-cadre à intervenir pour les besoins concernant la commune.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Au registre suivent les signatures

Philippe MOREAU,  
Maire de Commequiers



Marie-Thérèse BONNEAU,  
Secrétaire de séance



Département Vendée  
Mairie de Commequiers

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 11/04/2023

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
27	21	26

Vote	
A l'unanimité	
Pour : 26	
Contre : 0	
Abstention : 0	

L'an 2023, le 11 Avril à 20:00, le Conseil Municipal de la Commune de Commequiers s'est réuni dans la salle du conseil de la Mairie, lieu ordinaire lors de cette séance, sous la présidence de Monsieur Philippe MOREAU, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail aux conseillers municipaux le 07/04/2023. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 07/04/2023.

**Présents :** M. MOREAU Philippe, Maire, Mmes : BONNEAU Marie-Thérèse, BRUNEAU Amandine, CHAIGNEAU Elodie, CHARLOS Sonia, GALAND Catherine, GUILBAUD Adeline, HERMOUET Aurélie, LECOURT Brigitte, MOREAU Marie-Jeanne, MORNET Sylvie, TARAUD Léone, TOUSSAINT Fabienne, MM : BARRETEAU Jean-Guy, BESSONNET Bernard, GUILBAUD Sébastien, JOLLY Jean-François, MATHIAS Joseph, MOLINET Franck, RABALLAND Nicolas, VENDANGE-GOLHEN Damien

**Excusé(s) ayant donné procuration :** Mmes : BOIZARD Marlène à Mme LECOURT Brigitte, LECOMTE Eléna à M. MOREAU Philippe, RECULEAU Hélène à Mme TOUSSAINT Fabienne, MM : DILLET Mathias à Mme HERMOUET Aurélie, DOUILLARD Yoann à M. RABALLAND Nicolas

**Absent(s) :** M. DEVAUD Fabrice

**A été nommé(e) secrétaire :** Mme BONNEAU Marie-Thérèse

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris dans le sein du Conseil, Madame Marie-Thérèse BONNEAU a été désignée pour remplir cette fonction, qu'elle accepte.

2023\_037 – Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération : Convention constitutive d'un groupement de commandes pour la passation d'un accord-cadre de télécommunications, réseau et sécurité

Le Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération propose de constituer à nouveau, un groupement de commandes, afin de retenir de nouveaux prestataires.

Le Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération organisera la consultation et la sélection des prestataires à titre gracieux, chaque membre devra suivre l'exécution de son marché.

Ainsi, il est proposé au Conseil Municipal d'adhérer au groupement de commandes constitué pour la passation selon la procédure formalisée d'un accord-cadre de télécommunications, réseau et sécurité d'une durée de 4 ans.

Cet accord cadre se décompose comme suit :

- Lot 1 : Internet et fixe : Minimum : 300 000€ HT, maximum 500 000€ HT
- Lot 2 : Téléphonie fixe : Minimum : 60 000€ HT, maximum 120 000€ HT
- Lot 3 : Firewall : Minimum : 2 000€ HT, maximum 20 000€ HT
- Lot 4 : Switch : Minimum : 30 000€ HT, maximum 100 000€ HT
- Lot 5 : Wifi : Minimum : 10 000€ HT, maximum 30 000€ HT
- Lot 6 : Antivirus : Minimum : 40 000€ HT, maximum 60 000€ HT

Envoyé en préfecture le 14/04/2023

Reçu en préfecture le 14/04/2023

Publié le

ID : 065-218506716-20230411-2023\_037-DE

SLOW

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.1414-1 et suivants,  
Vu le Code de la Commande Publique, et notamment ses articles L.2113-6 à 2113-8, L.2124-2,  
R.2124-2 1° et R.2161-2 à R.2161-5,  
Vu le budget 2023,  
Vu le projet de convention de groupement de commandes soumis.  
Vu l'exposé,

Considérant que plusieurs acheteurs peuvent constituer des groupements de commandes afin de passer conjointement un ou plusieurs marchés publics,

Considérant que les conventions constitutives du groupement de commandes définissent les règles de fonctionnement du groupement,

Considérant l'intérêt d'adhérer au groupement de commandes pour la conclusion d'un accord-cadre de télécommunications, réseau et sécurité,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

Article 1 : d'adhérer au groupement de commandes pour la passation d'un accord-cadre de télécommunications, réseau et sécurité ;

Article 2 : d'approuver les termes de la convention de groupement de commandes tels que présentés ;

Article 3 : de préciser que le Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération est désigné coordonnateur du groupement afin de mener la procédure de consultation ;

Article 4 : de préciser que les Instances du Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération seront compétentes pour l'attribution du marché public ;

Article 5 : d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de groupement de commandes, et à prendre tout acte d'exécution de l'accord-cadre à intervenir pour les besoins concernant la commune.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.  
Au registre suivent les signatures

Philippe MOREAU,  
Maire de Commequiers



Marie-Thérèse BONNEAU  
Secrétaire de séance



Département Vendée  
Mairie de Commequiers

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 11/04/2023

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
27	21	28

Vote	
A l'unanimité	
Pour : 26	
Contre : 0	
Abstention : 0	

L'an 2023, le 11 Avril à 20:00, le Conseil Municipal de la Commune de Commequiers s'est réuni dans la salle du conseil de la Mairie, lieu ordinaire lors de cette séance, sous la présidence de Monsieur Philippe MOREAU, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail aux conseillers municipaux le 07/04/2023. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 07/04/2023.

**Présents :** M. MOREAU Philippe, Maire, Mmes : BONNEAU Marie-Thérèse, BRUNEAU Amandine, CHAIGNEAU Elodie, CHARLOS Sonia, GALAND Catherine, GUILBAUD Adeline, HERMOUET Aurélie, LECOURT Brigitte, MOREAU Marie-Jeanne, MORNET Sylvie, TARAUD Léone, TOUSSAINT Fabienne, MM : BARRETEAU Jean-Guy, BESSONNET Bernard, GUILBAUD Sébastien, JOLLY Jean-François, MATHIAS Joseph, MOLINET Franck, RABALLAND Nicolas, VENDANGE-GOLHEN Damien

**Excusé(s) ayant donné procuration :** Mmes : BOIZARD Martine à Mme LECOURT Brigitte, LECOMTE Eléna à M. MOREAU Philippe, RECULEAU Hélène à Mme TOUSSAINT Fabienne, MM : DILLET Mathias à Mme HERMOUET Aurélie, DOUILLARD Yoann à M. RABALLAND Nicolas

**Absent(s) :** M. DEVAUD Fabrice

**A été nommé(e) secrétaire :** Mme BONNEAU Marie-Thérèse

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris dans le sein du Conseil, Madame Marie-Thérèse BONNEAU a été désignée pour remplir cette fonction, qu'elle accepte.

2023\_038 – Modification du tableau des effectifs

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que :

- par délibération du 25/07/2005, le Conseil Municipal a créé un emploi de catégorie A, dans le cadre d'emploi des Attachés Territoriaux, de la filière Administrative.

La déclaration de vacance d'emploi enregistrée sous le n°V085221200873639001 ouvrirait l'emploi à plusieurs cadres d'emplois.

A l'issue de la sélection, la personne retenue est fonctionnaire et titulaire du grade d'Attaché Principal du cadre d'emplois des Attachés Territoriaux. Par conséquent, il convient d'actualiser le tableau des effectifs.

Le Maire propose à l'assemblée :

- la création du grade d'Attaché Principal

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter de ce jour

Envoyé en préfecture le 12/04/2023

Reçu en préfecture le 12/04/2023

Publié le

ID : 085-218500718-20230411-2023\_038-DE

SLO

Filière : ADMINISTRATIVE  
Cadre d'emplois : ATTACHÉS TERRITORIAUX  
Grade : ATTACHÉ PRINCIPAL  
- ancien effectif : 0  
- nouvel effectif : 1

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- de créer l'emploi d'Attaché Principal, à temps complet
- d'adopter en conséquence le nouveau tableau des effectifs.

Fait et délibéré les jours, mois et en susdits.  
Au registre suivent les signatures

Philippe MOREAU  
Maire de Commequiers



Marie-Thérèse BONNEAU  
Secrétaire de séance

